

*Orig et copie compt. le 28 9 57*

Département de la  
Charente-Maritime

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 17 Juin 1957

Assurance pour la  
Balayuse automobile

57080

L'an mil neuf cent cinquante sept, le dix sept Juin 1957, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Max Brusset, Député Maire en session ordinaire d'après convocations faites le 13 Juin 1957.

Etaient présents : MM. Brusset, Seugnet, Reutin, Castel nau, Couzinet, Gausse, Pouget, Laurent, Counil P. Guillaud, Brotreau Domecq, Bourdelle, Narteau, Melle Fouché, MM. Chamboulan, Dufour Papeau, Guichaoua.

Représentés : M. Etcheber par M. Brusset  
M. Barrière par M. Seugnet  
M. Rochedereux par M. Narteau  
M. Grussenmeyer par Melle Fouché

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Counil P. ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Un appel d'offres a été fait auprès de 3 compagnies d'assurances en vue de la garantie illimitée aux tiers pour les accidents pouvant être causés par la balayuse L.M.V. 2 compagnies " la Mutuelle Générale Française " et " l'Europe " les moins disantes font des propositions identiques 10.500 + taxes.

Le Conseil Municipal

Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé  
autorise

M. le Maire à signer la police d'assurance accidents aux tiers pour le véhicule P.A.R. ( balayuse) avec la cie qui fera les meilleures propositions parmi les deux moins disantes

dit

que la dépense sera imputée sur le chapitre XII, art. 9 " assurance des véhicules automobiles".

./.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Par le Maire - L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*

VU  
Rochefort s/Mer le 23 Septembre 1957  
Le Sous Préfet : illisible.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Par le Maire  
L'Adjoint Délégué,



*[Handwritten signature]*

